



Carpentras, le 17 Avril 2023

Objet : informations sur l'état de la ressource en eau et sur l'évolution des coûts de l'énergie en 2023 et ses conséquences sur le prix de l'eau

Madame, Monsieur,

Nous sommes confrontés à un début d'année très déficitaire en termes de pluviométrie. Après une année 2022 exceptionnellement chaude et sèche, l'année 2023 semble poursuivre sur un climat quasiment dépourvu de précipitations. Dans ce contexte et face à la raréfaction de la ressource en eau, **nous vous demandons d'adopter une attitude la plus responsable possible pour utiliser la ressource à bon escient tout au long de l'année 2023. Pendant toute la période d'arrosage, vous pourrez retrouver toutes les informations sur l'état de la ressource et la gestion du réseau sur le site internet du canal : www.canaldecarpentras.com .**

En plus des contraintes climatiques, nous sommes également confrontés à l'augmentation des coûts de l'électricité. En effet, l'ASA (Association Syndicale Autorisée) du canal de Carpentras est considérée comme une **structure « électro-intensive » car consommant une grande quantité d'électricité**. En effet, le canal gère 35 stations de pompage sur les 42 communes desservies. Pour pomper l'eau et/ou la mettre sous pression jusqu'à vos parcelles, l'ASA utilise 8 GigaWatheures (GWh) par an en moyenne et plus de 10 GWh en année sèche comme 2022.

Etat des lieux de la situation énergétique de l'ASA

Jusqu'en décembre 2021, l'ASA a bénéficié de tarifs de l'électricité très avantageux. Le montant moyen de la facture d'électricité annuelle s'élevait autour de 490 000 € HT.

Depuis l'automne 2021, comme vous le savez, le marché de l'électricité s'est dérégulé et subit des variations encore jamais enregistrées (reprise économique post covid, conflit Ukraine/Russie, manque de production d'énergie nucléaire en France, ...).

En 2022, nos tarifs unitaires d'électricité (prix du kiloWatheure kWh) ont subi une première hausse avoisinant les + 35%. L'année 2022 ayant, en plus, été très consommatrice en eau, le montant de la facture annuelle s'est élevé à 1 millions d'€ HT. Malgré ce contexte difficile, nous avons pu limiter l'augmentation du coût du m³ entre 1 et 2 centimes en moyenne.

Pour 2023, la hausse des tarifs continue de s'intensifier. Les prix communiqués par notre fournisseur d'électricité en début d'année sont alarmants : le prix du kWh subit une augmentation de + **270% en moyenne**.

Face à cette situation, dès la fin d'année 2022 l'ASA s'est rapprochée de « ASA de France », une association qui rassemble 1150 ASA et concerne 35 000 exploitations agricoles pour alerter les pouvoirs publics sur cette situation. En effet, les ASA n'étaient jusqu'à très récemment pas éligibles aux dispositifs d'aides mis en place par le gouvernement.

232, Av. Frédéric Mistral
84200 CARPENTRAS

☎ 04 90 63 10 73

@ contact@canaldecarpentras.com

www.canaldecarpentras.com



Un important travail de sensibilisation a été fait en commun au niveau national (Chambres d'Agriculture, irrigants de France, ...). Plusieurs actions ont été menées : courriers aux députés, sénateurs de Vaucluse, préfète de Vaucluse, rendez-vous avec des conseillers du ministre de l'Économie et des finances, rencontre avec le conseiller agriculture et pêche de Matignon et de l'Élysée, rendez-vous avec le cabinet de la Première Ministre, ... **Grace à cette mobilisation sans relâche, nous avons obtenu fin mars l'intégration des ASA dans les dispositifs d'aide (l'amortisseur énergie et le guichet aux entreprises).**

D'après les estimations faites, ces mesures d'aides vont permettre de diminuer la facture énergétique du Canal en 2023 de 20 à 25%. Face aux 270% d'augmentation prévus, le surcoût reste donc encore extrêmement important. La facture énergétique 2023 en tenant compte de ces aides, est estimée à 2 000 000 € HT.

Face à cette situation, l'ASA a déjà pris un certain nombre de mesures notamment le décalage de la remise en eau en ce début d'année pour limiter au maximum les coûts de pompage en heures d'hiver. Nous avons également repoussé des travaux d'un montant de 900 000 € prévus initialement au cours du premier semestre 2023 afin de limiter les risques financiers pour la structure.

Conséquences des coûts de l'électricité sur le prix de l'eau

Pour réussir à payer les 2 000 000 € de factures d'énergie, l'ASA devra inévitablement appliquer une hausse sur le prix du m³. En reportant la hausse du prix de l'électricité sur le prix du m³, l'augmentation pourrait être autour des 9 centimes / m³.

Suite à la fusion avec le canal de Grange-Neuve, l'ASA n'a actuellement pas de conseil syndical et est gérée par un administrateur provisoire le temps de l'élection des nouveaux élus. Le conseil syndical sera légalement en place en juin 2023. **C'est cette nouvelle équipe qui sera chargée de valider les tarifs définitifs de l'année 2023 au regard des augmentations du coût de l'énergie notamment.**

Même si nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de vous donner les tarifs définitifs pour 2023 du fait de la situation institutionnelle dans laquelle se trouve l'ASA, **nous voulions vous adresser ce courrier pour que vous soyez tous conscients du coût de l'eau pour l'année 2023 et que vous puissiez, dans ce contexte adapter vos pratiques et votre usage de l'eau.**

Cette augmentation de la facture énergétique du canal est notre préoccupation de chaque instant depuis des mois maintenant et nous sommes tout à fait conscients de l'impact de ces augmentations de tarifs sur chacun d'entre vous.

Sachez que nous faisons le maximum pour alerter les institutions en charge des questions énergétiques et le gouvernement sur notre situation afin que des mesures soient mises en place pour que nous ayons la capacité de maintenir un prix de l'eau acceptable par tous.

Rappel : Elections des représentants des propriétaires en cours.

Votez en ligne du 23/04/2023 au 14/05/2023, sur le site <https://canaldecarpentras.alphavote.com> grâce à vos identifiants reçus par courrier.

La Directrice,

Sandrine PIGNARD

